

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES AU SEIN DE L'APAJH 94

L'association APAJH 94 publie son index de l'égalité femmes-hommes, instauré par la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Cet index est calculé sur la base de 5 indicateurs :

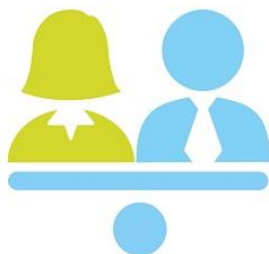
1° Concernant l'indicateur d'**écart de rémunération**, l'APAJH 94 affiche **0.1%** d'écart entre les femmes et les hommes, en faveur des hommes.

2° L'**écart du taux d'augmentations individuelles** au sein de l'APAJH 94 est **incalculable** en raison de l'absence d'augmentations individuelles en 2020.

3° En ce qui concerne l'**écart du taux de promotions** entre les femmes et les hommes, l'APAJH 94 constate un écart de promotions de **1%** en faveur des hommes.

4° Le **pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de leur congé maternité** est **incalculable** en raison de l'absence d'augmentations individuelles en 2020.

5° **Six femmes** et **quatre hommes** figurent **parmi les 10 plus hautes rémunérations**.



Au total, sur l'ensemble des indicateurs calculables l'APAJH 94 obtient une note de **64/65**.

Le nombre de points maximum des indicateurs étant inférieur seuil réglementaire fixé à 75 points, l'**index global** sur l'égalité professionnelle femmes-hommes est incalculable.